



# Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

## Editorial : « Mourir peut attendre »

Septembre 2021  
N° 09

La 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC se tiendra à Genève du 28 novembre au 3 décembre. Il s'agira de la première rencontre physique – sous réserve des conditions sanitaires – des ministres du commerce extérieur depuis 4 ans, de la première conférence aussi de la nouvelle directrice générale Mme Ngozi OKONJO-IWEALA. Que peut-on en attendre ?

Deux processus de négociation recueillent l'attention de tous. Les négociations sur les subventions à la pêche ont été relancées en 2015 avec l'objectif du développement durable 14.6 donnant pour mission à l'OMC de négocier pour 2020 un accord interdisant les aides à la pêche illégale, non déclarée, non réglementée (INN) ainsi que certaines aides contribuant à la surcapacité surpêche. Le succès de ces négociations est crucial pour démontrer la capacité de l'OMC à négocier de nouveaux accords et à répondre aux enjeux de développement durable.

La réponse de l'OMC à la pandémie se négocie dans trois directions. L'Inde et l'Afrique du Sud ont demandé une dérogation temporaire à certaines dispositions de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), laquelle viendrait suspendre de nombreux droits de propriété intellectuelle sur les produits médicaux essentiels contre la Covid-19. Cette demande a ouvert une nouvelle polarisation Nord/Sud et suscite d'importantes questions quant aux conséquences possibles sur l'innovation. Une piste intermédiaire pourrait être de travailler, comme le propose l'UE, sur les conditions d'accès aux licences obligatoires. L'UE et d'autres pays proposent sinon de se concentrer sur la boîte à outils « classique » de la politique commerciale : transparence, facilitation des échanges, limitation des restrictions aux exportations, collaboration entre organisations internationales. Enfin, la DG s'est personnellement impliquée pour augmenter la production de vaccins (mise en relation des acteurs publics et privés, promotion de partenariats industriels autour de licences volontaires).

Les attentes de nombreux membres concernant le secteur agricole restent également fortes. Il s'agira pour l'OMC d'afficher quelques résultats emblématiques pour la sécurité alimentaire (exonération des achats du programme alimentaire mondial des restrictions commerciales) associés à un programme de travail post CM12 (transparence, soutiens internes, stockage public).

Enfin, la conférence ministérielle devrait aussi chercher à dresser des perspectives pour une organisation en quête de crédibilité : progresser dans les initiatives plurilatérales sur la réglementation intérieure des services, le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement ; initier un processus de réforme de l'OMC et du système de règlement des différends aujourd'hui très affaibli. Des groupes d'Etats membres chercheront également, par des décisions ministérielles plurilatérales, à encourager l'OMC à travailler sur les enjeux climatiques, le genre ou encore les PME/micro-PME.

Mais aucun de ces sujets n'est aujourd'hui consensuel. La perspective d'un nouvel échec est plausible, qui viendrait entamer durablement la crédibilité de l'OMC et fragiliser un peu plus l'idée même d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Mais il est encore temps de négocier et trouver des compromis. Paraphrasant mon collègue britannique à l'OMC, le jour de la sortie en Suisse du film éponyme : « Mourir peut attendre ».

Editorial  
p. 1

Négociations  
multilatérales  
p.2

Négociations  
plurilatérales  
p.3

Zoom  
p.4

Activités  
régulières de  
l'Organisation  
p. 5

Autres activités  
de la France à  
l'OMC  
p.8

Calendrier  
de l'OMC  
p. 8

## Conseil des ADPIC - 14 septembre 2021

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur la demande indo-sud-africaine de dérogation à l'accord ADPIC et la proposition de texte de l'UE visant à clarifier le cadre juridique du système de licences obligatoires prévu aux articles 31 et 31 bis de l'accord sur les ADPIC.

**L'Australie a annoncé qu'elle soutenait la demande de dérogation, tandis que les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande ont réitéré leur soutien à une suspension des droits de propriété intellectuelle, mais uniquement sur les vaccins.**

Un certain nombre de pays développés ont de nouveau fait valoir que **la réponse à la pandémie de Covid-19 et aux pandémies futures reposait sur une approche globale tenant compte des restrictions aux exportations et des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et encourageant les transferts de technologies entre développeurs et producteurs de vaccins pour augmenter la production de vaccins**, telle que formalisée dans l'initiative « Commerce et santé » portée par le groupe d'Ottawa.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

## Groupe de négociations sur les aides à la pêche – Mois de septembre

Ces réunions ont concerné la surcapacité surpêche. Le président du groupe de négociation avait tout d'abord interrogé les membres sur **l'équilibre entre les deux exonérations** prévues dans le texte consolidé en discussion: l'exonération conditionnée à une **gestion durable des stocks** et les exonérations liées au **traitement spécial et différencié**.

Plusieurs **membres développés** dont notamment l'UE, le Canada et l'Australie **ont soutenu l'exonération des stocks gérés de façon durable** car cela incite à la mise en œuvre de mesures de gestion. La souplesse introduite dans projet d'accord concernant les méthodes utilisables pour l'évaluation du niveau durable des stocks rend cette exonération plus **accessible aux pays en développement**. La **Chine** souhaite toutefois un **assouplissement supplémentaire** alors que les **Etats-Unis** ont indiqué qu'ils refuseraient tout **recul concernant les ambitions environnementales** de l'accord.

De nombreux **pays en développement** (Inde CARICOM groupe africain) considèrent par contre que cette prise en compte de la gestion des stocks constitue une **exonération large en faveur des pays développés** qui doit être restreinte.

Concernant le **traitement spécial et différencié**, de nombreux **pays développés** considèrent que les exonérations prévues dans le texte en discussion sont **trop larges**. Le TSD doit rester **transitoire** et les disciplines s'appliquer in fine à tous et se fonder sur **des besoins justifiés** (UE, Etats-Unis). Alors que de nombreux **pays en développement** considèrent qu'elles sont trop restrictives (limitations géographiques et durée). **Groupe africain et**

**L'UE a de nouveau défendu sa proposition de clarification du système des licences obligatoires qu'elle a présentée comme une alternative à la demande de dérogation indo-sud-africaine.** Elle a précisé qu'elle était prête à discuter d'autres aspects de ce système pour compléter sa proposition (en particulier s'agissant des règles d'étiquetage et de conditionnement figurant aux articles 31 et 31 bis de l'accord ADPIC).

Enfin, l'Inde a insisté pour que le volet « propriété intellectuelle » soit intégré dans le processus de consultations mené depuis début septembre par le facilitateur David Walker, l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande, en vue de coordonner l'ensemble des discussions relatives à la réponse de l'OMC à la pandémie de Covid-19.

La prochaine réunion se tiendra le 4 octobre et aura notamment pour objet d'adopter le rapport qui sera présenté au Conseil général des 7 et 8 octobre prochains en application de l'article IX.3 de l'accord de Marrakech relatif aux demandes de dérogation. Le Conseil ADPIC se réunira en session formelle les 13 et 14 octobre 2021.

**ACP** ont présenté une proposition de TSD particulièrement large (exonération totale des PED pour leur ZEE et les eaux internationales, seuls les plus gros PED ne bénéficieraient pas des exonérations concernant les eaux internationales).

Une autre réunion a concerné les dispositions prévues pour la **pêche dans les eaux internationales**. Pour mémoire un article interdit les aides conditionnées à de la pêche hors de la ZEE du membre qui subventionne avec une exception pour les **accords d'accès**. Un autre article interdit les aides pour la pêche dans les eaux internationales (hors ZEE) et hors des zones de contrôle des ORGP.

De nombreux **membres développés** indiquent leurs **soutiens** à ces dispositions qui résultent d'une **proposition des Etats-Unis** alors que la **Chine s'y oppose vigoureusement**. Elle considère que les négociations concernent les aides contribuant à la surcapacité surpêche **indépendamment de la zone de pêche**. Le caractère néfaste ou non des aides ne dépend pas du lieu de pêche (eaux internationales, ZEE...).

**L'Union Européenne reste isolée sur sa demande d'exonération concernant les accords d'accès**. Certains membres indiquent toutefois qu'ils accepteraient ces exonérations moyennant un **renforcement de la transparence** permettant de s'assurer que ces accords ne concernent qu'une pêche durable.

Enfin, plusieurs pays en développement (ACP, groupe Africain, Inde) demandent une **exonération des pays en développement de ces interdictions au nom du TSD**, ce qui suscite la forte opposition de plusieurs membres (USA UE)

qui soulignent qu'il s'agirait d'exonérer de la pêche à longue distance ce qui est contradictoire avec leurs demandes habituelles de cibler ce type de pêche.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

## Comité agriculture en session extraordinaire 7-8 / 20-21 septembre 2021

Une première réunion du comité a eu pour objet de recueillir les réactions des membres à la proposition de **texte de négociation de la présidente du COASS** diffusée en juillet dernier en vue de la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle prévue fin novembre. Ces dernières ont été contrastées.

Le **groupe de Cairns** qui a vu la reprise de sa proposition sur les soutiens internes a émis un jugement particulièrement positif sur le texte. Sans être aussi positif, d'autres membres (Japon, G10, UE) ont indiqué qu'il pouvait constituer une base de travail. Le **groupe africain les ACP et l'Inde** ont par contre été nettement plus négatifs. Leurs propositions (soutien interne, programmes de stockage public, mécanisme de sauvegarde spéciale) n'ont pas été reprises. Pour eux, le texte proposé **ne peut constituer une base de travail**. La présidente a appelé les membres à transmettre rapidement leurs éventuelles propositions et réactions à sa proposition de texte.

Lors de la réunion des 20/21 septembre, les débats ont essentiellement concerné **les soutiens internes**. Ils n'ont toutefois **pas montré de véritable évolution des positions** : le groupe de Cairns a rappelé sa proposition (partiellement reprise dans le texte de la présidente) d'un cadre de travail avec un objectif **de réduction des soutiens internes de 50%** à l'horizon 2030, l'Union Européenne et la G10 considèrent que du fait des fortes divergences entre les membres, le seul accord possible consiste **un programme de travail post CM12** alors que les Etats-Unis sont encore plus réservés. **L'Inde soutenue par la Chine**, le groupe africain et les ACP a présenté une proposition **de suppression de la mesure globale de soutien des pays développés**, proposition dont elle demande notamment l'inclusion dans le texte consolidé de la présidente. Cette proposition a suscité l'opposition de la plupart des pays développés qui ont déploré qu'elle ne cible qu'une catégorie de membres sans impliquer la moindre contribution de membres importants tels que l'Inde et la Chine.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Concernant les débats sur les **mécanismes de stockage publics**, l'Inde, la Chine, les ACP et le groupe africain sont revenus sur **l'importance d'un tel dispositif pour la sécurité alimentaire**. Ils soutiennent des propositions du groupe africain et G33 qui n'impliquent que des **exigences limitées en termes de transparence** (notification) et ne proposent **pas d'encadrement du soutien des prix** que peuvent induire les achats publics à prix garantis pour les constituer. Ils ont renouvelé leurs critiques concernant le texte de la présidente qui n'a pas repris leur proposition mais a retenu une solution qu'ils jugent trop contraignante. Le groupe de Cairns et la plupart des pays développés, s'ils reconnaissent l'importance de cet outil pour la sécurité alimentaire demandent par contre **l'encadrement des distorsions** qu'ils peuvent induire (soutien des prix). Etant donné leur lien avec les soutiens internes, l'UE renvoie ce sujet au programme de travail sur les soutiens internes. Pour les **Etats-Unis** la question de ces programmes doit être appréhendée via une **étude plus globale sur la sécurité alimentaire**.

La présidente a conclu ces échanges en indiquant sa volonté de poursuivre ses consultations, notamment avec les coordinateurs de groupes. Elle a souligné son intention d'organiser à partir du **4 octobre des réunions en petits groupes**. Son objectif est de débattre sur sa proposition de texte pour lequel elle appelle les membres à faire des propositions de modification. Elle souhaite de cette façon **identifier des zones de convergences possibles**. Il s'agira lors du prochain COASS prévu le **14 octobre** d'avoir identifié des **zones de convergence** et de proposer un nouveau texte.

## NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

### Facilitation de l'investissement - 23 septembre 2021

La négociation d'un accord sur la facilitation des investissements compte parmi les initiatives plurilatérales lancées lors de la CM11. À ce jour, plus de la moitié des articles ont été adoptés ou sont consensuels entre les Membres. Le 23 septembre dernier, se tenait une réunion d'intersession dite ouverte durant laquelle certaines dispositions non-consensuelles ont été discutées entre les Membres, au nombre desquelles figurent les articles 30 (conduite responsable des entreprises) et 31 (mesures

contre la corruption), tels que présents dans le « Texte de Pâques ».

S'agissant de l'article 30, plusieurs Membres, notamment l'Union européenne, ont exprimé leur soutien à un libellé ambitieux tel que présent dans le « Texte de Pâques ». À l'inverse, nonobstant une position favorable à une disposition relative à la conduite responsable des entreprises, plusieurs Membres ont rejeté l'idée de la mention de domaines dans lesquels cette responsabilité

particulière devait s'exprimer. Pour rappel, l'actuel libellé de l'article 30 mentionne le travail, l'environnement, l'égalité des genres, les droits de l'homme, les relations communautaires et les droits des peuples autochtones.

S'agissant de l'article 31, les discussions se concentrent essentiellement sur l'approche qu'il convient d'adopter : technique dite de l'incorporation (référence aux instruments internationaux pertinents) ou technique dite de la définition (mention expresse d'obligations de fond).

Contact : pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

## Initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure affectant le commerce des services - 27 septembre 2021

La **Chine** et les **Etats-Unis** ont fait des concessions qui ont permis de **supprimer les dernières rédactions alternatives qui subsistaient dans le texte de l'initiative**, à l'exception d'un sujet peu sensible qui sera discuté ultérieurement. Ainsi, l'initiative sera techniquement prête à être adoptée lors de la **CM12**.

Pour mémoire, l'initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure des services comprend des **disciplines** concernant les **exigences de qualifications et de licences**, ainsi que les **normes techniques** affectant le commerce des services. Elle prévoit notamment que les **procédures** relatives à ces mesures soient **impartiales et adéquates** et que les mesures liées à une **autorisation** reposent sur des critères objectifs et transparents. Elle comprend en outre diverses dispositions visant à simplifier les démarches administratives.

Le 27 septembre, ont notamment été incluses des possibilités :

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

Tandis que certains Membres, notamment l'Union européenne, affirmant que l'OMC ne constitue pas le *forum* approprié pour traiter d'obligations matérielles en matière de lutte contre la corruption, promeuvent la technique dite de l'incorporation, d'autres Membres voient dans l'approche de la définition une garantie de sécurité juridique et de conditions de mise en œuvre facilitées. Autrement dit, le consensus demeure à rechercher.

- pour les **PED et les PMA** de reporter d'un maximum de 7 ans la mise en œuvre de disciplines (de leur choix) de l'initiative – possibilité à laquelle peu de participants ont indiqué vouloir recourir ;
- de mettre en œuvre des **disciplines légèrement moins exigeantes** (e.g. ne portant pas sur les licences) dans le **secteur financier**.

**Plusieurs étapes restent à franchir** pour conclure cette initiative :

- Les participants doivent s'entendre sur un sujet peu sensible de son texte ;
- Les cinq participants ne l'ayant pas encore fait devront soumettre, d'ici au **29 octobre**, leurs projets d'adaptation de leurs **listes d'engagements d'ouverture de secteurs de services à la concurrence internationale** pour y inclure les **disciplines de l'initiative** ;
- En cas d'adoption du texte de l'initiative lors de la CM12, l'adaptation des listes d'engagements devrait ensuite faire l'objet d'une procédure de certification.

## ZOOM



### Public Forum de l'OMC du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le **Forum Public de l'OMC a pris fin vendredi passé**, au terme de 4 jours (28/09-01/10) et 105 événements organisés sur le thème « **le commerce au-delà de la COVID-19: développer la résilience** ».

Nous en retiendrons les points saillants suivants :

- **La question de la dérogation demandée par l'Afrique du Sud et l'Inde a été omniprésente et la société civile a exercé une forte pression sur les Membres pour les encourager à atteindre une « équité vaccinale ».**

Lors de la **cérémonie d'ouverture**, une majorité d'intervenants (le Président de l'Afrique du Sud, la DG de l'OMC, le DG de l'OMS, le Vice-Président de Global Compact et la DG d'Oxfam) dénonçaient le « *status quo inacceptable* » de l'accès inégal aux vaccins. En parallèle, un représentant de BioNTech mettait en exergue les efforts des producteurs de vaccins qui, « *grâce aux*

*règles commerciales actuelles* », ont réussi à diffuser les vaccins « *de manière sûre* ».

**Dr. Okonjo-Iweala** (DG, OMC) a souligné que si 60% de la population de pays développés est vaccinée, sur le continent africain, ce chiffre est limité à 4%. Ainsi, la DG a appelé les Membres à se mobiliser pour produire des résultats lors de la MC12 qui « *répondent aux problèmes du plus grand nombre* » en déployant toutes les mesures commerciales disponibles afin de pallier l'iniquité vaccinale.

**Cyril Ramaphosa** (Président de l'Afrique du Sud) a insisté sur les inégalités « injustes et contre-productives » en termes de déploiement de produits médicaux et des vaccins anti-COVID. Insistant sur le rôle de l'OMC dans la lutte contre les « *obstacles liés au commerce et la propriété intellectuelle qui endiguent actuellement la production de vaccins, de diagnostics et de produits thérapeutiques* », le Président sud-africain a encouragé les Membres à soutenir la proposition de dérogation présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde.

**Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus** (DG OMS), rappelant que « *les vaccins existent mais ne parviennent pas aux personnes qui en ont le plus besoin* », a dit qu'il était impératif d'assurer un accès équitable aux vaccins et soutenir les capacités de tous les pays pour le déploiement des vaccins contre la COVID-19.

**Paul Polman** (Vice-Président, Global Compact) a prôné la transparence pour renforcer la production de vaccins (en proposant la création d'une base de données permettant d'identifier (1) les goulets d'étranglements et (2) les potentiels fournisseurs des intrants nécessaires à la production de biens essentiels à la lutte contre la COVID-19).

**M. Sierk Poetting** (BioNTech) a accentué les efforts de « maximisation de la production » des vaccins des producteurs qui collaborent notamment avec les pays en voie de développement pour mettre en place des centres de production locaux en transférant le savoir-faire et la technologie nécessaires. Cependant, dans la mesure où « *les vaccins sont compliqués à produire* », ces partenariats doivent se faire dans le cadre des règles commerciales existantes afin de préserver l'intégrité des chaînes de production et ne pas saper la confiance accordée aux vaccins.

Dans un évènement organisé par **Médecins sans frontières**, les **panélistes** (tous issus de la société civile : The South Center, Treatment Preparedness Coalition in Eastern Europe and Central Asia, Health Action Europe, Global Health Centre of the Graduate Institute Geneva) **se sont accordés sur le fait que la proposition Santé + de l'UE indique que les règles existantes ne sont ni opérationnelles, ni adaptées à la crise sanitaire**. La dérogation demandée par l'Inde et l'Afrique du Sud était la seule option pragmatique qui permettrait de renforcer la production de vaccins immédiatement.

Dans un évènement organisé par "**Our World Is Not for Sale (OWINFS)**", les panélistes (ambassadeurs indien, pakistanais et sud-africain auprès de l'OMC ainsi que le Third World Network) ont assimilé la demande de dérogation formulée par l'Inde et l'Afrique du Sud (et soutenue par la majorité des PED) au seul livrable pertinent pour la MC12.

➤ **Le secteur privé a porté d'une voie forte sa volonté d'être plus impliqué dans l'élaboration des règles**

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

**commerciales internationales qui, in fine, s'imposent aux entreprises.**

**Le secteur privé** (représenté dans un grand nombre de panels par des consortiums de grandes entreprises (telles que la Confédération des industries Britanniques ou le « Fresh Produce Consortium Kenya ») ou encore des organisations (telles que la Chambre Internationale du Commerce ou l'Autorité d'exportations du Ghana) a **appelé l'OMC à être plus réactive face aux demandes des entreprises. Reprochant à l'OMC d'établir les règles commerciales multilatérales « dans sa tour d'ivoire », le secteur privé a encouragé l'OMC à adapter ses règles aux défis contemporains** (lutte contre le changement climatique, numérisation de l'économie...). Par ailleurs, le secteur privé a insisté **sur l'importance d'un système commercial stable et prévisible doté d'un organe de règlement des différends fonctionnel.**

➤ **La protection de l'environnement et la question de l'autonomisation économique de la femme ont été identifiés comme des composants clés pour la relance économique post-COVID. De même, de nombreux intervenants ont rappelé l'importance du rétablissement de l'organe d'appel.**

A l'heure où il est question « reconstruire mieux » (« *build back better* »), de nombreux panels ont mis en exergue la nécessité de donner plus d'importance aux considérations environnementales et liées au genre au sein du système commercial multilatéral. Face à un « *constat d'échec* » du système actuel (« *we cannot go back to business as usual* »), (1) **la Banque Mondiale a par exemple rappelé que le fait de donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes améliorerait la compétitivité et la productivité d'un pays** et (2) Jean-Marie Paugam (DGA de l'OMC) a appelé à **davantage d'harmonisation entre les standards environnementaux publics et privés afin de réduire (1) les coûts à l'exportation** (en évitant les dépenses liés à l'adaptation des produits aux normes environnementales nationales) et (2) l'emprunte carbone des marchandises. Un corpus de standards environnementaux harmonisés permettrait aussi de **faciliter les transitions vertes des PED**. Enfin, le secteur privé, la société civile ainsi que les Membres ont, à plusieurs reprises, rappelé qu'un **organe d'appel opérationnel est clé pour assurer le respect et l'équilibre des règles commerciales multilatérales.**

## ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

### Examen des politiques commerciales de l'Argentine - 15 et 17 septembre 2021

Alors que l'Argentine connut une situation économique favorable jusqu'en 2013, la présente période d'examen (2013-2020) renseigne sur les difficultés structurelles et conjoncturelles de l'économie argentine, substantiellement aggravées par la pandémie de Covid-19. La demande intérieure faiblit tandis que les exportations enregistrent de meilleurs résultats. Nonobstant l'obtention d'un nouveau plan d'aide du FMI en 2018, l'Argentine

s'engage dans une politique visant à regagner la confiance de ses créanciers. Bien que l'Argentine souhaite promouvoir son intégration dans le commerce mondial et les chaînes de valeur globales, une politique aléatoire en matière de licences d'importation et l'imposition de forts droits à l'exportation entravent cet objectif. Si l'intégration régionale (MERCOSUR) demeure un élément essentiel de la politique commerciale de l'Argentine, le commerce

extrarégional est plus important au regard des résultats d'exportations et d'importations. Le secteur agricole domine largement les exportations argentines. Quant aux IDE, bien que le régime juridique soit a priori libre, le

potentiel argentin est entravé par des restrictions au libre transfert et par la non-ouverture de certains secteurs.

Contact : pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

## Conversations structurées pour la durabilité environnementale - 16 et 17 septembre 2021

### Propos préliminaires:

Les TESSD correspondent à une initiative plurilatérale rassemblant 25 Membres (mais ouverte à tous), lancée lors de la semaine environnementale de novembre 2020.

Organisées en deux temps, ces conversations ont inclus des réunions thématiques ouvertes aux parties prenantes (sur les biens et services environnementaux, l'agriculture durable et les mesures commerciales visant à atteindre la neutralité carbone) et une réunion réservée aux Membres de l'OMC, dans le cadre de laquelle les Membres ont échangé sur le projet de déclaration ministérielle (plurilatérale).

### Résumé :

Les Membres ont soutenu la nouvelle version (simplifiée) du projet de déclaration ministérielle des TESSD, tout en précisant que le développement durable doit y figurer comme une partie intégrante de la réforme de l'OMC. Les Etats-Unis ne sont pas intervenus. La Chine a demandé des précisions sur le calendrier de mise en œuvre des axes de travail proposés.

Dans le cadre d'une session thématique sur « l'agriculture durable », plusieurs pays d'Amérique du Sud/centrale ont

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

encouragé l'élimination des subventions agricoles. Or, selon l'UE, les subventions agricoles découplées de la production n'ont pas d'effet néfaste pour l'environnement.

Dans le cadre d'une session thématique sur les mesures commerciales visant à atteindre la neutralité carbone, certains Membres en développement ont dénoncé le caractère potentiellement protectionniste de mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, d'autres ont encouragé la tenue de discussions exploratoires sur les fuites carbonées dans les TESSD.

Dans le cadre d'une session thématique sur les biens et services environnementaux, plusieurs Membres ont réitéré leur soutien à une potentielle relance des négociations sur les BSE, en précisant vouloir (1) intégrer un volet « assistance technique » afin de permettre aux PED de participer à la production de BSE et (2) développer une méthodologie pour l'identification de BSE.

La Nouvelle-Zélande a présenté la nouvelle version de son projet de déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, que l'UE, la Norvège, la Suisse ont soutenu.

## Groupe de travail sur l'accession des Comores à l'OMC – 21 septembre 2021

Le **groupe de travail sur l'accession des Comores à l'OMC**, présidé par l'Ambassadeur Omar ZNIBER (Maroc), s'est réuni pour la sixième fois depuis sa création en octobre 2007. Inactif depuis octobre 2017 à cause d'instabilités internes, le processus d'accession a connu une nouvelle impulsion à la rentrée 2020 quand le groupe de travail s'est réuni pour la première fois depuis trois ans.

Hier, les Comores (notamment représenté par leur Ministre de l'Economie) ont **présenté leur plan d'action législatif révisé à l'aune des remarques formulées par les Membres en septembre 2020** (voir docs en pj pour plus de précisions) « **dans la perspective de faire aboutir leur processus d'accession d'ici la CM12** ».

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

En réaction, **certaines Membres en développement** (groupe Africain, Oman, Chine, Brésil...) **déclaraient soutenir l'objectif de finalisation de l'accession d'ici la CM12 et invitaient ainsi les Membres à ne pas formuler des « demandes d'engagement et de réformes excessives »**. D'autres (les **Etats-Unis** et **l'UE**) émettaient de **fortes réserves quant à la conformité de certaines politiques nationales avec les Accords de l'OMC**. P.e., en matière de politique de concurrence, les Etats-Unis exhortaient les Comores à davantage ouvrir leur marché et à supprimer le droit exclusif d'entreprises d'État à importer certaines marchandises (riz, hydrocarbures...) à des prix règlementés. L'UE a souligné le manque d'engagements comoriens en matière de respect des obligations OTC.

## Groupe de travail sur le commerce et le genre - 23 septembre 2021

Le 23 septembre, le **groupe de travail sur le commerce et le genre** (initiative plurilatérale qui rassemble 127 Membres de l'OMC sur 164) s'est réuni pour discuter du projet de déclaration ministérielle qui sera présentée lors de la MC12.

**N.B. : Le projet de déclaration ministérielle a été circulé le 21 septembre seulement à certaines délégations.**

Si **certaines Membres (Chili, Canada, Chine, UE)** ont obtenu le projet de déclaration avant la réunion, leur permettant

ainsi de réagir sur le fond, **d'autres, ne l'ayant pas vu, ont rappelé l'importance de la transparence.**

Trois Membres ont soutenu le projet de déclaration ministérielle en soulignant l'importance :

- du partage d'expériences nationales en matière de commerce et genre (Chili);
- d'un plan de travail identifiant des objectifs concrets assortis d'échéances précises (Canada);
- d'un mandat clair permettant au secrétariat d'approfondir ses analyses sur le commerce et le genre (Canada).

**L'UE n'a pas soutenu le texte**, trop long à son sens. A ce stade estimant qu'il serait « contreproductif de présenter une déclaration ministérielle qui reçoit moins de soutien que celle présentée en 2017 » (en marge de la Conférence Ministérielle de Buenos Aires).

**Pour rappel** : suite à un processus politique enclenché lors de la Conférence Ministérielle de Buenos Aires (2017) lors de laquelle 118 Membres de l'OMC et observateurs ont soutenu la Déclaration sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, un groupe

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

## **Organe de règlement des différends - 30 août et 27 septembre 2021**

De ces deux réunions, on retiendra principalement **l'établissement de trois groupes spéciaux dans les affaires opposant le Panama au Costa Rica au sujet des mesures restreignant les importations de produits agricoles en provenance de ce dernier, la Chine au Japon s'agissant des droits antidumping appliqués sur les importations de produits japonais en acier inoxydable et enfin la Chine et les Etats-Unis au sujet des contingents tarifaires appliqués par la Chine sur les importations de blé, de maïs et de riz.** Cette dernière demande fait suite à la décision des Etats-Unis de demander, en application de l'article 22.2 du MARD, l'autorisation de suspendre des concessions ou d'autres obligations au titre des accords OMC communiquée à l'ORD le 15 juillet dernier. Les Etats-Unis considèrent en effet que les contingents tarifaires chinois ne sont toujours pas administrés de façon transparente et prévisible et que, dès lors, la Chine ne s'est pas mise en conformité avec les recommandations de l'ORD adoptées le 28 mai 2019. Pour mémoire, la Chine a réagi à cette demande en contestant le niveau de la suspension proposée par les Etats-Unis, ce qui a pour effet de renvoyer la question du niveau de suspension à arbitrage conformément à l'article 22.6 du MARD.

En revanche, **la 1<sup>ère</sup> demande d'établissement d'un groupe spécial formée par l'Australie à l'encontre de la Chine au sujet des droits antidumping imposés par cette dernière sur les importations de vins australiens a été rejetée**, mais devrait être de nouveau présentée lors de la prochaine réunion de l'ORD. L'Australie a fait valoir que la Chine était son marché d'exportation le plus important, représentant 37 % des ventes totales (en valeur), mais que depuis l'imposition des droits les ventes avaient beaucoup diminué. De fait, le marché chinois était fermé au vin australien.

informel a été mis en place en Septembre 2020, rassemblant plus de deux tiers des Membres de l'OMC : Afghanistan, Albanie, Andorre, Angola, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Bélarus, Bénin, Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée (République de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Taipei chinois, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie).

Par ailleurs, **la Chine a vivement critiqué le rapport du groupe spécial dans l'affaire l'opposant aux Etats-Unis au sujet des mesures de sauvegarde imposées par ces derniers sur les importations de produits photovoltaïques, rapport à l'encontre duquel elle a fait appel** (dans le vide). Selon elle, le groupe spécial a commis de nombreuses erreurs, notamment en abaissant le seuil d'imposition des mesures de sauvegarde. Ce faisant, elle considère qu'il s'est écarté de la pratique décisionnelle de l'Organe d'appel ce qui porte atteinte au système du commerce international fondé sur des règles. La Chine a rappelé que les mesures de sauvegarde sont des mesures exceptionnelles que les Membres peuvent prendre uniquement dans des situations exceptionnelles. Or, tel n'était pas le cas en l'espèce. Il s'agit de la première affaire dans laquelle l'ensemble des moyens et arguments soulevés par la partie plaignante à l'encontre de mesures de sauvegarde sont intégralement rejetés.

**Sur le point consacré aux nominations des membres de l'Organe d'appel, les Etats-Unis ont encore une fois bloqué l'initiative soutenue par 121 Membres** au motif que leurs préoccupations systémiques exprimées depuis près de 16 ans sous différentes administrations n'avaient toujours pas été prises en compte. Ils ont fait valoir qu'**une réforme fondamentale devait être engagée pour que le système de règlement des différends reste viable et crédible.** Celui-ci doit en effet mieux soutenir les fonctions de négociation et de surveillance de l'OMC.

Enfin, **l'ensemble des Membres ont salué le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Centre consultatif sur la législation de l'OMC** (ACWL en anglais). L'ACWL est un organisme indépendant qui a été créé en 2001 pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés sur toutes les questions relatives à la législation de l'OMC (avis juridiques et formations à titre gratuit sur le droit de l'OMC ainsi

qu'assistance dans les procédures de règlement des différends de l'OMC à des tarifs préférentiels). Ces services sont à la disposition des pays en développement membres de l'ACWL (38 à ce jour) et des PMA qui sont Membres ou en cours d'accession à l'OMC (44 à ce jour). Le financement

de l'ACWL est en grande partie assuré par douze pays développés dont certains Etats membres de l'UE (Finlande, Italie, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Suède et l'Allemagne qui a rejoint l'ACWL en tant que membre en juillet dernier).

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

## AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

### Séjour à Paris des stagiaires OMC du programme FIMIP – 16 et 17 septembre 2021

Les stagiaires du programme franco-irlandais de stages pour les missions de l'OMC (FIMIP) ont participé à un séminaire au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance à Paris dans le cadre duquel ils ont assisté à des présentations thématiques sur le système commercial multilatéral.

Le Programme de stages « FIMIP », qui existe depuis 2001, offre la possibilité à des fonctionnaires en poste dans les capitales de pays en développement de mieux connaître et comprendre le système commercial multilatéral et la politique commerciale en général ainsi que le processus

de négociation à l'OMC. Donatrice depuis 2009, la France s'est engagée à verser 2.7 millions d'euros sur la période 2021-2023 (900.000EUR/an). L'Irlande contribue aussi à ce programme.



Nous remercions vivement les stagiaires FIMIP pour leur enthousiasme et les échanges constructifs que nous avons eu lors de ce séjour à Paris.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

## CALENDRIER DE L'OMC

### Mois d'Octobre 2021 - Réunions connues à ce jour

- 1**  
Forum public de l'OMC (du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre)
- 4**  
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)  
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie
- 5**  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)  
Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat  
JSI - Investment Facilitation - Discussion on Scope
- 6**  
Réunion informelle - Comité des sauvegardes
- 7**  
CONSEIL GÉNÉRAL
- 8**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
Comité des licences d'importation  
Comité du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce
- 11**  
Comité de l'accès aux marchés
- 12**  
Comité de l'accès aux marchés  
Comité du commerce et de l'environnement  
Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce
- 13**  
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
Réunion informelle du Comité de la facilitation des échanges  
Organe d'examen des politiques commerciales - Corée
- 14**



Comité des règles d'origine  
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
**15**  
Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce  
Organe d'examen des politiques commerciales - Corée  
**18**  
Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres  
Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale  
Réunion informelle - Comité des engagements spécifiques  
**19**  
Réunion informelle du Comité de la facilitation des échanges  
Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les petites économies  
Comité de la facilitation des échanges  
**20**  
Comité de la facilitation des échanges  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)  
Organe d'examen des politiques commerciales - Chine  
**21**  
Comité de la facilitation des échanges - Session spécifique sur l'assistance technique  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)  
**22**  
Conseil du commerce des services  
Dialogue informel sur la pollution plastique et le commerce écologiquement durable des matières plastiques  
Organe d'examen des politiques commerciales - Chine  
Comité du budget, des finances et de l'administration  
**25**  
Comité de l'évaluation en douane  
Comité des sauvegardes  
**26**  
Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion extraordinaire suivie d'une réunion ordinaire du Comité  
Organe de règlement des différends  
Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion ordinaire  
**27**  
Comité des mesures antidumping  
Comité du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce  
Organe d'examen des politiques commerciales - Fédération de Russie  
**28**  
Comité des mesures antidumping - Groupe de travail de la mise en oeuvre  
Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires  
**29**  
Organe d'examen des politiques commerciales - Fédération de Russie  
Comité des mesures antidumping - Groupe de travail de la mise en oeuvre

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent  
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 07/10/2021

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse  
Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

**Ministère de l'Economie et de la Relance / Direction générale du Trésor**  
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>